

Septembre 1997



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

# CONFERENCE

Vingt-neuvième session

Rome, 7-18 novembre 1997

Le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi

## TABLE DES MATIÈRES

Paragrapbes

<i>Surveillance intergouvernementale de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation</i>	2-3
<i>Faits nouveaux dans d'autres instances des Nations Unies</i>	4-8
<i>Coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme</i>	9-12
<i>Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA)</i>	13-14
<i>Questions pour l'avenir</i>	15-19

### SUIVI DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

#### ANNEXE:

Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi, soumis par l'intermédiaire du Conseil de la FAO

W/W  
625  
5/£  
-  
F.8  
00



1. La Conférence, au paragraphe 4 du dispositif de sa Résolution 2/95, a demandé au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de "faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil, à la Conférence à sa vingt-neuvième session en 1997, sur tous les aspects du Sommet mondial de l'alimentation et de son suivi". Le présent rapport contient en annexe le rapport préparé par le CSA à sa vingt-troisième session en avril 1997, en réponse à cette demande, et l'opinion exprimée par le Conseil, à sa cent douzième session, en juin 1997, lorsqu'il a approuvé le rapport à soumettre à la Conférence. Pour aider la Conférence à examiner ce point de son ordre du jour, les faits nouveaux survenus depuis les sessions du CSA et du Conseil dans les domaines sur lesquels ces deux organismes ont centré leur attention, sont indiqués ci-après, puis certaines questions sont évoquées qui pourraient être soumises à la Conférence pour examen et décision.

### ***Surveillance intergouvernementale de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation***

3. Les arrangements institutionnels nécessaires à la surveillance et à la notification de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation ont été examinés de manière approfondie par le CSA; ses délibérations et ses décisions, telles qu'elles figurent dans son rapport, ont été approuvées par le Conseil. Conformément à ces décisions, le Directeur général a demandé, dans une note verbale datée du 4 juillet 1997, que soient préparés des rapports nationaux sur la mise en oeuvre du Plan d'action jusqu'à la fin de 1997. La présentation de ces rapports est conforme aux directives du CSA, car elle repose sur la structure du Plan d'action. Il a été souligné que les informations qui seront fournies devront inclure une analyse de la manière dont les politiques et les actions nationales sont orientées vers la réalisation de l'objectif de la réduction du nombre des personnes sous-alimentées, ainsi que de leur efficacité. Etant donné que le Plan d'action englobe toute une gamme de domaines, engageant de nombreux instituts publics de même que des organismes privés et non gouvernementaux, les rapports nationaux préparés par les gouvernements devraient inclure les contributions de tous les partenaires concernés au niveau national.

5. Les rapports devront parvenir au Secrétariat avant le 31 janvier 1998, afin qu'un document puisse être soumis à la vingt-quatrième session du CSA au printemps 1998. Le premier rapport aura une importance critique, tant pour la présentation de la situation générale et des orientations que le Gouvernement entend poursuivre, que comme contribution au processus de surveillance dans les années à venir. En se basant sur les résultats de la première année, le CSA, à sa session de 1998, envisagera une présentation standard des rapports pour les périodes suivantes. Les conclusions du CSA seront soumises au Conseil à sa cent quinzième session à l'automne 1998. Elle pourront être transmises ensuite au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en 1999, conformément à l'Engagement Sept du Plan d'action et, si la Conférence le souhaite, à la Conférence de la FAO à sa trentième session.

### ***Faits nouveaux dans d'autres instances des Nations Unies***

7. Le CSA et le Conseil ont été informés de la décision du Comité administratif de coordination (CAC) d'entreprendre un suivi interinstitutions dans le cadre du réseau CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire, comme l'ont proposé conjointement la FAO et le FIDA. Suivant la décision du CAC et en accord avec le Président du FIDA le réseau serait mis en place en étroite collaboration avec le PAM. Le Directeur général a écrit au Secrétaire général des Nations Unies et aux chefs exécutifs de toutes les organisations du CAC pour les inviter à participer au réseau et leur demander d'indiquer leurs domaines d'intérêt et d'action spécifiques. Afin de promouvoir la création de groupes thématiques sur le développement

rural et la sécurité alimentaire au niveau des pays, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, il a demandé au Secrétaire général de faire connaître les plans du CAC à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies et de solliciter leur coopération pour leur mise en oeuvre. Le Directeur général a ensuite écrit à tous les représentants de la FAO ainsi qu'aux représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui représentent la FAO dans les pays où celle-ci n'a pas de représentant résident, afin de veiller à ce que tout soit mis en oeuvre pour promouvoir le soutien cohérent du système des Nations Unies aux efforts de développement nationaux dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ainsi qu'à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMA.

9. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa Résolution 51/171 sur l'alimentation et le développement agricole durable, adoptée le 16 décembre 1996, s'est félicitée de l'issue du Sommet mondial de l'alimentation, elle a engagé tous les membres de la communauté internationale à coopérer activement à l'application du Plan d'action du SMA et elle a invité à nouveau le Directeur général à présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les résultats du Sommet mondial de l'alimentation, y compris les mesures de suivi à engager à tous les niveaux.

11. En réponse à cette demande, le Directeur général a soumis un rapport (figurant au document des Nations Unies A/52/132, E/1997/57 daté du 5 mai 1997), qui a été examiné par le Conseil économique et social à sa session de 1997 et sera étudié par l'Assemblée générale à l'automne 1997. Dans ce rapport, tout comme dans le précédent document présenté au CAC, le Directeur général appelle l'attention sur la responsabilité que le Plan d'action assigne au CAC en ce qui concerne la coordination interinstitutions ainsi que sur le rôle du Conseil économique et social qui devra surveiller cette coordination et recevoir régulièrement, par l'intermédiaire du Conseil de la FAO, des rapports sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet. Le Directeur général a également informé le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des décisions prises par le CSA et le Conseil pour entamer le processus de surveillance intergouvernementale de la mise en oeuvre du Plan d'action.

13. Après avoir examiné ce rapport et étudié les progrès réalisés dans l'application des décisions des autres grandes conférences et réunions, le Conseil économique et social s'est félicité de la décision du CAC d'inclure le suivi du Sommet mondial de l'alimentation (et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, HABITAT II) dans un processus de suivi intégré et coordonné. Il a demandé en outre au CAC d'accorder la priorité absolue à ce processus et d'assurer un soutien interinstitutions efficace aux activités des organismes intergouvernementaux s'occupant du suivi des opérations, et il a invité toutes les organisations du système des Nations à intégrer davantage les résultats des conférences dans leurs programmes de travail.

15. Dans le cadre de ces décisions, un dispositif a été mis en route pour assurer un soutien rapide et durable de la part des organismes interinstitutionnels et intergouvernementaux aux efforts nationaux de mise en oeuvre du Plan d'action. Les arrangements convenus privilégient la coopération et la coordination, en mettant l'accent sur l'action au niveau des pays, et traduisent la volonté de toutes les parties intéressées de réaliser et de maintenir un processus de notification rationnel, évitant le chevauchement des efforts et favorisant l'efficacité et l'utilisation rentable des ressources financières et humaines, tout en fournissant les informations nécessaires aux diverses instances chargées de surveiller les actions des gouvernements, ainsi que de leurs partenaires dans la société civile et les instituts internationaux. Ces arrangements sont pleinement conformes aux dispositions de l'Engagement Sept du Plan d'action, et en particulier aux objectifs 7.2 et 7.3, et le réseau du CAC constituera un moyen logique d'acheminer les rapports sur l'action des organisations du

système des Nations Unies, séparément et collectivement, pour appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action du SMA. Ces informations, jointes à celles fournies par les autres institutions internationales compétentes, compléteront les rapports établis par les gouvernements dans le cadre du processus de surveillance du CSA.

### ***Coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme***

17. Un protocole d'accord, dont le CSA a été informé à sa vingt-troisième session, a été conclu officiellement entre le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Directeur général le 29 mai 1997. Ce protocole érige un cadre de coopération entre les deux bureaux pour les questions concernant le droit à la nourriture tel qu'il figure à l'Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, conformément aux dispositions de l'objectif 7.4 du Plan d'action.

19. A l'issue du rapport sur les résultats du Sommet que le Secrétariat de la FAO a présenté en mai au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, organisme responsable de la surveillance de la mise en oeuvre par les parties signataires du Pacte international, le Comité a décidé de consacrer toute une journée - le 1er décembre - de sa prochaine session au débat général sur l'Article 11 du Pacte, comme première étape vers l'adoption d'une conclusion générale sur la question. Ce débat portera principalement sur une meilleure définition du droit à la nourriture. La participation au débat général et au séminaire de toutes les parties intéressées, organisations intergouvernementales, en particulier la FAO et organisations non gouvernementales, sera la bienvenue.

21. Le débat général du Comité fera partie intégrante des efforts du Haut Commissaire pour remplir le mandat qui lui a été confié par le Sommet, tel qu'approuvé par la Commission des droits de l'homme dans sa Résolution 1997/8. Dès la fin du débat, le Bureau du Haut Commissaire prévoit de réunir un séminaire d'experts de haut niveau sur le droit à la nourriture qui centrera son attention sur l'application de ce droit aux niveaux national et international, et notamment sur la coopération au sein du système des Nations Unies.

23. La FAO se prépare à offrir une assistance technique pour la mise en application du droit à la nourriture dans la législation nationale des Etats Membres qui le demandent, en consultation avec le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

### ***Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA)***

25. Plusieurs mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre un plan de travail pour la création d'un système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA), réclamé dans les Engagements Deux et Sept du Plan d'action. Ce plan de travail, préparé par une Consultation technique en mars 1997, a été approuvé par le CSA à sa vingt-troisième session et entériné par le Conseil. Les mesures prises concernent en particulier l'action à court terme prévue dans le plan de travail, à savoir:

- a) la création du Groupe de travail interorganisations sur le SICIVA dont les membres représenteront les principales institutions des Nations Unies, d'autres organisations et des institutions nationales concernées par le SICIVA. La première réunion de ce Groupe de travail, qui devrait avoir lieu fin novembre 1997, abordera en particulier le choix des indicateurs de la sécurité par la vulnérabilité alimentaires nationales et internationales, le système informatisé qui sera utilisé pour compiler et analyser les données

- multisectorielles, le système d'information pour la cartographie, la publication et la diffusion d'informations accessibles à tous les usagers et la/les forme/s que prendront le/les produit/s final/s;
- b) la désignation de centres de coordination dans les pays pour les activités du SICIVA. Il a été demandé aux Etats Membres de désigner des centres de coordination nationaux en tenant compte de ceux qui existent déjà ou d'autres mécanismes de coordination comme ceux qui ont été établis pour le suivi de la Conférence internationale sur la nutrition, du Sommet mondial de l'alimentation et d'autres manifestations similaires.
- c) la préparation de l'avant-projet de directives pour l'établissement de SICIVA au niveau national. Cet avant-projet, après avoir été préparé par la FAO et examiné par les principales organisations coopérantes ainsi que par des experts individuels, devrait pouvoir être soumis au CSA à sa vingt-quatrième session en 1998;
- d) la préparation de monographies décrivant l'expérience de certains pays en matière de mise en oeuvre des SICIVA nationaux. Trois ou quatre pays ont été sélectionnés et la préparation des monographies a commencé. Celles-ci seront disponibles pour la session de 1998 du CSA.

27. Des consultations ont eu lieu avec la Banque mondiale et avec d'autres membres du Sous-Comité CAC de la nutrition en vue d'intégrer dans le SICIVA les initiatives de la Banque visant à créer une base de données sur la nutrition en Afrique. Grâce au soutien extra-budgétaire du Gouvernement japonais, un projet régional de mise en place d'une base d'information et de cartographie sur la sécurité et la vulnérabilité alimentaires en Asie, devrait être opérationnel en janvier 1998. Ce projet sera pleinement intégré à l'ensemble des activités portant sur le SICIVA.

### ***Questions pour l'avenir***

29. Les informations ci-dessus n'ont pas la prétention d'être exhaustives ni de donner un tableau complet des activités entreprises pour soutenir la mise en application des décisions du Sommet mondial de l'alimentation. En ce qui concerne la FAO, notamment, les engagements du Sommet continuent à déterminer ses priorités et ses programmes, comme cela ressort clairement des propositions du Directeur général concernant le Programme de travail et budget pour 1998/99, ainsi que des progrès dans la mise en oeuvre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et dans d'autres domaines d'activités. Les documents du Sommet, et les séries de documents de travail techniques, représentent un résultat tangible en matière de diffusion des informations et de la documentation, tant par des moyens traditionnels que par voie électronique. La coopération instaurée avec certains partenaires (organisations intergouvernementales et non gouvernementales) lors des préparatifs du Sommet se poursuit pendant son suivi et la mise en oeuvre de son Plan d'action met en lumière le travail d'information du public entrepris par la FAO (Programme d'information, Journée mondiale de l'alimentation, Telefood).

31. Le soutien aux débats intergouvernementaux constitue une contribution importante de l'Organisation. Outre les débats du CSA et du Conseil, certains aspects du suivi du Sommet ont été examinés en 1997 par tous les comités techniques de la FAO et pourraient alimenter de nouveaux débats de ces organismes lors du prochain exercice biennal. Les commissions et les comités régionaux ont été saisis de certains aspects du suivi qui entrent dans leurs mandats et durant le cycle de conférences régionales de 1998, un point spécial portant sur le Sommet permettra aux conférences de traiter notamment la dimension régionale et sous-régionale de la mise en oeuvre du Plan d'action.

33. Dans ces diverses instances, certains pays ont signalé que des mesures initiales avaient été prises pour traduire les engagements du Sommet en une action au niveau national. Un effort important sera toutefois nécessaire de la part des gouvernements pour fournir les rapports demandés par le CSA en 1998 et les années suivantes, et de la part du secrétariat pour analyser et synthétiser les informations reçues. Il faudra donc veiller particulièrement à limiter au maximum le nombre et la longueur des rapports. A l'échelle du système des Nations Unies, on s'efforce déjà d'alléger les rapports des grandes conférences et des sommets des Nations Unies, et les décisions du Conseil économique et social, indiquées plus haut, visent à rationaliser encore davantage le processus pour les organismes intergouvernementaux centraux des Nations Unies. Une telle rationalisation semblerait utile aussi dans le contexte de la FAO.

35. Déjà, l'Engagement Sept appelle à intégrer les mesures de suivi du Sommet avec les plans d'action nationaux existant en matière de nutrition, mis au point pour donner suite à la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) (objectif 7.1). Etant donné que le dernier rapport officiel demandé par la CIN a été établi en 1995, le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de la CIN se fera tout naturellement dorénavant dans le cadre du processus du CSA. En ce qui concerne le suivi de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural de 1979 (CMRADR), les décisions prises par la Conférence à ses vingtième et vingt et unième sessions ont abouti à des cycles quadriennaux de rapports d'avancement à la Conférence et au Comité économique et social, le prochain ayant lieu en 1999-2000. Etant donné que le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation englobe les mêmes objectifs et les mêmes thèmes que le Programme d'action de la CMRADR, on propose de supprimer les rapports de suivi de la CMRADR et de les intégrer dans les rapports sur le suivi du Sommet.

37. Lorsqu'elle examinera tous les aspects du Sommet mondial de l'alimentation et ses résultats, la Conférence est invitée notamment à:

- a) exhorter tous les pays qui ont participé au Sommet mondial de l'alimentation à remettre leurs rapports sur la première année d'application du Plan d'action avant le 31 janvier 1998, et les rapports suivants dans les délais requis pour permettre au CSA de mener à bien le rôle de surveillance qui lui a été assigné par le Sommet;
- b) décider que les rapports sur le suivi de la CMRADR seront dorénavant incorporés dans la surveillance de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, et recommander que le Conseil économique et social adopte la même approche;
- c) appeler les autres organisations, en particulier au sein du Système des Nations Unies, à participer activement au soutien des activités de suivi nationales, sous-régionales, régionales et internationales et à fournir des rapports sur la question au CSA, conformément à l'Engagement Sept du Plan d'action.
- d) engager vivement la communauté des donateurs et les instituts de financement international à fournir une aide aux pays pour les programmes qui visent à accroître la sécurité alimentaire de leurs peuples;
- e) demander au CSA de soumettre au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Conseil, un premier rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation en 1999;

f) décider de revenir sur la question à sa trentième session, en 1999, afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation.



## ANNEXE

**Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur le Sommet mondial  
de l'alimentation et son suivi, soumis par l'intermédiaire du Conseil de la FAO**



Extrait du rapport de la cent douzième session du Conseil  
(Rome, 2-7 juin 1997)

### **SUIVI DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

1. Le Conseil a fait sien le rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur tous les aspects du Sommet mondial de l'alimentation et du suivi de la Déclaration et du Plan d'action, établi conformément à la Résolution 2/95 de la Conférence, et a décidé de soumettre ce rapport à la Conférence, à sa vingt-neuvième session, assorti de ses propres observations présentées ci-après.
3. Comme il s'agissait de sa première session après le Sommet, événement majeur dans l'histoire de l'Organisation, le Conseil a réaffirmé sa satisfaction que le Sommet ait atteint ses objectifs, dans la mesure où il avait sensibilisé le grand public à l'importance de la sécurité alimentaire pour tous, établi un cadre pour une action concertée et obtenu que la sécurité alimentaire figure en meilleure place dans les programmes politiques nationaux et internationaux.
5. Le Conseil a souligné à quel point il importait de maintenir l'élan créé par le Sommet et a réaffirmé le rôle de catalyseur qui revenait à la FAO pour appuyer ce suivi, en coopération avec toutes les organisations du système des Nations Unies et avec d'autres institutions internationales compétentes. La mise en oeuvre soutenue du Plan d'action était principalement du ressort des gouvernements nationaux, mais l'appui international avait lui aussi son importance. A cet égard, de nombreux Etats Membres ont constaté avec regret que les ressources allouées à l'aide publique au développement et à l'aide alimentaire, ainsi qu'aux organismes internationaux comme la FAO, continuaient à baisser.
7. Le Conseil a noté avec satisfaction les mesures prises par un certain nombre de pays pour préparer des plans d'action nationaux au titre du suivi du Sommet, en y faisant participer toutes les parties prenantes. Il a également pris note de l'initiative prise par la FAO d'encourager la préparation de stratégies nationales de développement agricole pour les pays en développement et les pays en transition et celle de dossiers nationaux sur la sécurité alimentaire pour les pays développés. On a souligné que ce processus devait être impulsé par la demande et entrepris uniquement avec la pleine participation et le plein accord des gouvernements concernés.
9. Le Conseil a souscrit au processus de suivi et d'établissement de rapports proposé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
11. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès déjà accomplis dans le lancement du Système d'informations et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA) en collaboration avec les organismes concernés du système des Nations Unies, des institutions nationales compétentes et des organisations non gouvernementales. Il a souligné que le processus devait être impulsé par les pays et que les gouvernements, la société civile et toutes les parties prenantes devaient participer activement à l'élaboration du Système. Le Conseil a approuvé le plan de travail proposé en vue de l'élaboration progressive et de la mise en place du SICIVA aux niveaux national et international, en tirant parti des systèmes et mécanismes d'information préexistants. Il a noté que les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique pour améliorer la qualité et l'interprétation des données statistiques utiles au SICIVA.
13. Conformément aux mécanismes de suivi intégré des conférences des Nations Unies adoptés par le Conseil économique et social, le Conseil s'est félicité des dispositions approuvées par le Comité administratif de coordination (CAC) pour le suivi interinstitutions

du Sommet. Le Conseil a noté que le mécanisme créé fonctionnerait, au niveau des pays, dans le cadre du système des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, un appui étant fourni au niveau mondial par le réseau du CAC placé sous la direction conjointe de la FAO et du Fonds international de développement agricole (FIDA), agissant en collaboration étroite avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations concernées. Le Conseil a également pris note avec satisfaction des liens de coopération établis avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et avec le Centre des droits de l'homme pour promouvoir des activités portant sur le droit à la nourriture, qui soient conformes au mandat du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et à l'Objectif 7.4 du Plan d'action.

15. Le Conseil a pris note de l'initiative qui a été prise par la FAO de lancer un "Telefood" à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 1997 pour maintenir l'intérêt du public à l'égard des décisions prises lors du Sommet et réunir des fonds supplémentaires au profit de la lutte contre la faim dans le monde. Certains membres ont manifesté le désir de recevoir des informations détaillées, à l'issue du "Telefood", sur le coût de l'opération et l'utilisation des fonds recueillis afin de voir si des activités analogues pourraient être envisagées à l'avenir. D'autres membres se sont inquiétés de l'aspect "collecte" de fonds du "Telefood", craignant qu'il n'ait pour effet de réduire les contributions à d'autres appels. Le Conseil a été informé que tous les fonds collectés seraient utilisés pour promouvoir la sécurité alimentaire et feraient l'objet d'une vérification des comptes effectuée par des sociétés internationales de renom.

17. Le Conseil a de nouveau confirmé son appui aux objectifs du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et a accueilli favorablement l'appui sud-sud et extrabudgétaire au PSSA fourni par ses membres, les institutions multilatérales et les institutions financières internationales et régionales. Des membres des pays participants ont fait rapport sur leurs expériences positives et sur les résultats obtenus jusqu'ici, qui étaient à leur avis tout à fait conformes aux engagements du Sommet mondial de l'alimentation. Certains membres ont souhaité une expansion de la couverture du PSSA à tous les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), tandis que d'autres membres ont estimé que le PSSA devrait être mis à la disposition de tous les pays en développement où existaient des foyers d'insécurité alimentaire. D'autres membres ont contesté l'approche du Programme spécial. On a également demandé d'identifier les ressources nécessaires au PSSA. Le rôle essentiel des organisations et instituts nationaux et internationaux de recherche a été souligné, de même que la nécessité d'évaluer les résultats et les difficultés de la phase pilote, avant de passer à la phase d'expansion du PSSA. Certains membres ont demandé et obtenu des précisions sur les rapports entre le Programme de coopération technique (PCT) et le PSSA. De nombreux membres ont demandé que soit renforcé le PCT, outil indispensable pour la coopération internationale au sein de la FAO, en soulignant que ce programme devrait conserver son indépendance.

Extrait du rapport de la vingt-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
(Rome, 14-18 avril 1997)

## **B. SUIVI DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

### ***a) Sommet mondial de l'alimentation: Préparatifs et résultats***

12. Le Comité a rappelé que dans sa Résolution 2/95, la Conférence lui demandait de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil, à la vingt-neuvième session de la Conférence en 1997, sur tous les aspects du Sommet mondial de l'alimentation et de son suivi. Il a donc décidé de demander au Conseil de communiquer à la Conférence les résultats de ses délibérations sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation, tels qu'ils figurent dans son rapport.

14. En ce qui concerne le processus préparatoire et les conclusions du Sommet, le Comité a constaté que les informations fournies par le Secrétariat aux paragraphes 1 à 13 de la Section I du document CFS:97/5 pouvaient tenir lieu de rapport au Conseil et à la Conférence. Par conséquent, le Comité a décidé de communiquer ces informations, en modifiant légèrement le paragraphe 12 du document CFS:97/5, en tant que pièce jointe au présent rapport (Annexe E).

16. Certains délégués auraient préféré avoir davantage d'informations sur les coûts du Sommet, tel qu'indiqué dans le document CFS:97/Inf.10. Le Comité a noté que ses membres souhaitant disposer d'informations supplémentaires pourraient les demander par l'intermédiaire du Comité financier.

### ***b) Les propositions d'amendement à l'Article XXXII du Règlement général de l'Organisation***

*(Les paragraphes 31 et 34 ne sont pas inclus car cette question est traitée au point 16.1 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)*

### ***c) Dispositions institutionnelles pour le suivi du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et l'établissement des rapports y relatifs***

28. Le Comité a examiné le point III c) de son ordre du jour, dispositions institutionnelles pour le suivi de l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et l'établissement des rapports y relatifs, sur la base du document CFS:97/5. Le Comité a rappelé que le Sommet mondial de l'alimentation lui avait confié le rôle essentiel de suivre l'application du Plan d'action et les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif minimum fixé, à savoir réduire de moitié, par rapport au niveau actuel, le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à l'an 2015. Il a noté qu'il avait pour tâche importante à cette session de veiller à ce que des dispositions efficaces soient prises pour lui permettre de s'acquitter de ce rôle essentiel.

30. Le Comité a réaffirmé que les mesures prises pour appliquer le Plan sont principalement du ressort des divers gouvernements. Plusieurs délégations ont indiqué les mesures prises par les gouvernements pour établir des plans d'action nationaux destinés à donner suite aux engagements pris lors du Sommet. Le Directeur général adjoint de la FAO a

fait observer que de nombreux pays ont accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Directeur général pour établir des documents sur la sécurité alimentaire au niveau des pays et des stratégies agricoles à l'horizon 2010. Certains délégués ont déclaré à ce propos que les documents analytiques par pays sur la sécurité alimentaire et les stratégies agricoles doivent s'inscrire d'un processus de mise en oeuvre impulsé par les pays et pris en charge par les gouvernements respectifs; ils ont souligné que la FAO devrait fournir, sur demande, une assistance pour la formulation de ces stratégies. Ils se sont aussi inquiétés du processus et des ressources utilisés lors de l'élaboration de ces rapports synthétiques.

32. Le Comité a également souligné l'importance d'une action concertée aux niveaux sous-régional, régional et international, à l'appui des efforts nationaux afin d'assurer le plus rapidement possible la sécurité alimentaire mondiale, sur une base durable. A cet égard, le Comité s'est félicité des déclarations faites par la Banque mondiale, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, sur les initiatives que ces organisations ont l'intention de prendre pour favoriser la sécurité alimentaire dans les domaines du développement rural, de l'analyse des politiques, de la lutte contre la pauvreté et de l'aide alimentaire. Le Comité s'est particulièrement félicité de la nouvelle stratégie sur le développement rural de la Banque mondiale intitulée "Rural Development: From Vision to Action" qui est conforme aux objectifs du Sommet, ainsi que du nouvel esprit de partenariat entre la FAO et la Banque.

34. Le Comité a rappelé que les dispositions de suivi de l'application du Plan d'action du Sommet et d'établissement de rapports doivent reposer sur trois filières de rapports - des rapports des gouvernements nationaux, des rapports sur le suivi des Nations Unies et la coordination interinstitutions et des rapports provenant d'autres institutions internationales pertinentes. De plus, il est convenu qu'outre les dispositions requises pour assurer un flux régulier de rapports adressés au CSA par ces trois sources, des mesures devaient également être prises pour suivre l'application du Plan d'action aux niveaux sous-régional et régional. Il s'est félicité que les Conférences régionales de la FAO inscrivent à leur ordre du jour un point permanent sur le suivi du Sommet. On a souligné que tous les rapports établis par la FAO pour le CSA sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation devraient être largement diffusés, y compris sur Internet. Le Comité a encouragé les membres et les observateurs à diffuser également leurs rapports.

36. Le Comité a estimé que le modèle de rapport devait refléter l'ensemble du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, y compris les sept Engagements. Plusieurs délégations ont souligné que l'objectif est de fournir des informations de base sur les mesures prises afin d'appliquer chacun des sept engagements. Un certain nombre de délégués ont souligné que les rapports nationaux doivent privilégier la qualité de l'information plutôt que la quantité et qu'il faudrait établir un équilibre adéquat entre données qualitatives et quantitatives. On a souligné que les informations fournies doivent analyser dans une certaine mesure comment les politiques et mesures nationales peuvent réaliser l'objectif de sécurité alimentaire (c'est-à-dire réduire le nombre de personnes sous-alimentées), et si elles y parviennent. Le Comité a recommandé que le modèle de rapport soit simple et direct, utilise les flux d'informations existants, sans double emploi, et permette un certain degré de souplesse pour refléter les situations et circonstances particulières de chaque pays en matière de sécurité alimentaire.

38. Le Comité est convenu d'une procédure provisoire d'établissement des rapports à utiliser en 1997, sur la base de la proposition ci-après qui lui a été présentée par le Bureau:

- les trois filières de présentation des rapports mentionnées au paragraphe 17 du document CFS:97/5 feront rapport sur les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs spécifiques prévus dans chacun des sept Engagements;
- l'établissement des rapports devrait suivre la structure des Engagements et Objectifs du Plan d'action. Ces rapports devraient couvrir les mesures, les acteurs et, le cas échéant, les résultats, y compris des évaluations quantitatives, correspondant à chacun de ces objectifs. Selon le cas, on pourrait également suivre l'ordre des différentes mesures prévues dans le Plan d'action;
- les rapports de ces trois filières devraient parvenir au Secrétariat avant la fin de janvier 1998. Ils devraient couvrir la période allant jusqu'à fin 1997.

A sa session de 1998, le CSA examinera un modèle de rapport pour les périodes suivantes. Un Groupe de travail du CSA à composition non limitée se réunira juste avant la session de 1998 pour examiner des propositions à cette fin, compte tenu de l'expérience de ce premier cycle de rapports ainsi que des progrès réalisés concernant le SICIVA. Le Secrétariat fournira également des renseignements sur les mécanismes et la présentation de rapports pour le suivi d'autres conférences et conventions. Le Bureau travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat pour faire progresser ces dispositions.

40. En ce qui concerne le calendrier de présentation des rapports de chaque filière à partir de 1998, quelques délégués ont estimé que la date limite devrait être repoussée à février ou mars. D'autres délégués, soulignant d'une part le coût et les efforts requis et, d'autre part, les délais nécessaires pour que les politiques donnent des résultats et pour dégager des tendances statistiques, ont proposé que les rapports nationaux soient présentés tous les deux ans. Le Comité a décidé d'examiner ces suggestions à sa prochaine session.

42. Le Comité a considéré que, pour l'organisation de ses travaux futurs après sa session de 1998, la proposition visant à couvrir trois points principaux regroupés sous le thème général du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, à savoir, "Évaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale", "Rapport sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation", et "Sujets thématiques", constituait un point de départ utile. Toutefois, il est convenu qu'il serait prématuré de prendre une décision sur cette question tant qu'on ne disposerait pas d'un peu plus d'expérience sur les diverses procédures qui seront élaborées et utilisées à titre expérimental pendant l'année 1997. En ce qui concerne le contenu des sujets thématiques, il a été proposé de planifier à la prochaine session les thèmes liés à la mise en oeuvre du Sommet qui pourraient être examinés par le Comité lors de sessions futures. Plusieurs délégués ont noté que la question des rapports à fournir au Conseil économique et social devrait être inscrite à l'ordre du jour du CSA.

44. Le Comité a été informé des résultats de l'examen par le CAC du suivi du Sommet. Il a aussi été informé que le CAC avait approuvé les dispositions proposées par la FAO et le FIDA, comprenant des groupes thématiques au niveau des pays dans le cadre du système des coordonnateurs résidents et un réseau non officiel, basé à la fois au Siège et sur le terrain en matière de développement rural et de sécurité alimentaire, qui permettraient de partager et de coordonner de manière souple et efficace les informations interinstitutions. Le Comité a demandé que la section pertinente du rapport de la première session ordinaire de 1997 du CAC soit mise à la disposition du Conseil. L'approbation de cette disposition par le CAC a permis aux deux organisations d'ouvrir des consultations avec d'autres partenaires du système des Nations Unies et de fixer les modalités précises de la création du réseau et de l'élaboration d'un plan de travail initial. Parmi les premières tâches à accomplir, il faudra prendre des dispositions pour répartir les responsabilités en ce qui concerne l'appui à

l'exécution du Plan d'action, compte tenu également des processus de suivi d'autres conférences internationales.

46. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations de la société civile dans les préparatifs du Sommet, et les a encouragées à continuer de participer aux travaux du CSA. Quelques délégués ont proposé que ces organisations tiennent une réunion séparée avant les futures réunions du CSA, afin de faciliter leur contribution aux travaux du Comité. D'autres délégués ont souligné que la participation de la société civile aux programmes de travail du CSA restait une priorité, et que les mesures pratiques visant à en élargir l'accès aux ONG et autres acteurs de la société civile devaient être encouragées. Ils ont instamment demandé que le CSA s'appuie sur les expériences du Sommet mondial de l'alimentation et d'autres tribunes des Nations Unies, afin de permettre aux organisations nationales et internationales de la société civile, qui remplissent les critères voulus de pertinence et de compétence, de participer plus activement, en tant qu'observateurs, aux débats du CSA. Le Comité a noté qu'il était nécessaire d'assurer un équilibre géographique, notamment en contribuant à la participation d'organisations de la société civile des pays en développement, et que les gouvernements devraient envisager d'inclure ces organisations dans leurs délégations nationales. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre des mesures intérimaires pour élargir la participation des ONG à la prochaine session du CSA, et qu'à cette occasion le Comité examinerait cette question plus en détail.

48. Un certain nombre de délégués ont mentionné le document CFS:97/Inf.7, qui fournissait des renseignements sur la mise en oeuvre de l'objectif 7.4, relatif au "... droit à une nourriture adéquate et ... droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim...". Ils se sont félicités qu'un protocole d'accord ait été conclu avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre des droits de l'homme, afin de prévoir la coopération future pour la mise en oeuvre de l'Engagement 7.4, et ils ont demandé que ce texte soit distribué dès qu'il serait disponible, avec la Déclaration de la FAO à la Commission en mars.

***d) Plan de travail pour la mise au point d'objectifs et d'indicateurs  
de sécurité alimentaire aux niveaux national et mondial et la création  
d'un Système d'informations et de cartes sur l'insécurité et  
la vulnérabilité alimentaires***

50. Le Comité a été informé des résultats de la Consultation technique sur le système d'informations et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA) organisée par la FAO en mars 1997. L'attention du Comité a notamment été appelée sur le Plan de travail recommandé pour l'élaboration et la mise en place du SICIVA aux niveaux national et international, qui figure dans le document CFS: 97/INF.8. Le Comité a souscrit au processus d'élaboration du SICIVA en tant qu'instrument de surveillance de l'insécurité alimentaire chronique ou provisoire, au titre du suivi du Sommet. Il s'est félicité des dispositions prises rapidement par la FAO pour convoquer cette Consultation et a noté avec satisfaction que tous les organismes participants appuient cette initiative et désirent y collaborer.

52. Le Comité a examiné le plan de travail proposé par le Secrétariat pour élaborer et mettre en place le SICIVA aux niveaux national et international. Il a noté avec satisfaction que les principales institutions du système des Nations Unies sont disposées à contribuer activement à la mise au point du SICIVA et qu'un mécanisme interinstitutions est envisagé pour assurer la supervision d'ensemble de ce processus. Il a précisé qu'il faut inclure dans ce mécanisme des représentants d'organisations et d'institutions travaillant activement dans ce domaine. Il a souligné que ce processus doit être impulsé par les pays et que les gouvernements, ainsi que leur société civile et parties prenantes, doivent être étroitement associés à l'élaboration du SICIVA. Il est convenu que le SICIVA doit comprendre des indicateurs i) simples et fiables,

ii) facilement disponibles et iii) de nature sociale et anthropométrique et iv) comprenant plusieurs niveaux, jusqu'à celui des ménages. Il a en outre reconnu la nécessité de donner plus de poids à l'accès à la nourriture lors de la sélection de ces indicateurs. Le Comité a souligné que lors de l'affinement du SICIVA, il faudra prendre en considération les coûts supplémentaires que cela suppose, par rapport aux bénéfices supplémentaires escomptés.

54. Le Comité a approuvé en général le plan de travail figurant dans le document CFS:97/INF.8 et le processus graduel proposé pour l'élaboration du SICIVA. Il a recommandé de renforcer, dans le plan de travail, les références à une pleine participation des gouvernements nationaux à l'élaboration des directives sur le SICIVA, et à la désignation et à la mise en place, dans les meilleurs délais, de points de convergence nationaux, ainsi que d'inclure dans la rubrique "action à moyen et à long termes" un élément supplémentaire se rapportant à l'amélioration de la qualité des données et des analyses. Le Comité a noté que pour faire du SICIVA national un instrument à la fois réaliste et utile, il faut améliorer la qualité des données statistiques dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Le Comité a reconnu que ces pays auront peut-être besoin d'une assistance pour atteindre cet objectif.



---

## ANNEXE E

### SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION: PREPARATIFS ET RESULTAT

---

#### I. Introduction

1. Le Sommet mondial de l'alimentation, qui a réuni des Chefs d'Etat et de gouvernement, s'est tenu à Rome du 13 au 17 novembre avec l'objectif de renouveler l'Engagement mondial, au plus haut niveau politique, d'éliminer la faim et la malnutrition et d'atteindre à la sécurité alimentaire durable pour tous.
2. La FAO a convoqué le Sommet afin de faire face au problème de la sous-alimentaire généralisée et à l'inquiétude croissante que suscite l'agriculture face aux besoins alimentaires futurs. A la vingt-septième session de la Conférence de la FAO, en novembre 1993, des Etats Membres ont exprimé leur "vive inquiétude" devant la situation actuelle et les perspectives d'avenir, et souligné que les grands problèmes d'alimentation, de nutrition et de durabilité auxquels le monde est confronté appellent une action immédiate aux niveau national et international.
3. Après avoir eu des consultations avec un grand nombre de Chefs d'Etat et de gouvernement de toutes les régions du monde, le Directeur général de la FAO a invité la Conférence de la FAO à envisager de réunir un Sommet mondial de l'alimentation à Rome en novembre 1996. Cette proposition, que la Conférence a approuvée à sa vingt-huitième session en octobre 1995, a ensuite été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1995. Pendant toute la période qui l'a précédé, un soutien croissant a été exprimé en faveur du Sommet lors des débats des cent sixième, cent septième et cent huitième sessions du Conseil de la FAO, ainsi qu'aux conférences régionales de l'Organisation; des résolutions et des recommandations à l'appui du Sommet ont également été adoptées lors de nombreuses autres réunions intergouvernementales.

#### II. Préparation des documents du Sommet

4. Dans le cadre des préparatifs du Sommet, de vastes consultations ont eu lieu entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé. Quatorze documents d'information technique et un atlas technique ont fourni la base analytique des décisions et actions politiques approuvées par le Sommet. Ils ont été préparés par le Secrétariat de la FAO, souvent en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales, des instituts universitaires, des ONG et la société civile dans son ensemble. Ces documents ont été distribués sous une forme provisoire dès le début de 1995, et des observations ont été sollicitées et reçues dans le cadre d'un vaste processus d'examen auquel ont participé des experts de gouvernements, d'institutions soeurs des Nations Unies, de banques de développement, de certains centres d'excellence, d'ONG et du secteur privé ainsi que d'autres éminentes personnes. Peu avant le Sommet, la FAO a publié ces documents d'information et l'atlas technique sous leur forme révisée définitive, en trois volumes. Leurs titres figurent dans l'encadré ci-après.
5. Par sa Résolution 95/2, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a confié le rôle de centre de liaison pour la préparation du Sommet mondial de l'alimentation au Comité

de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui est ouvert non seulement aux membres de la FAO mais aussi à tous les membres des Nations Unies qui ont fait savoir qu'ils souhaiteraient participer à ces travaux. Grâce à un groupe de travail intersessions spécial du CSA, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'un projet pour la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

6. Une contribution majeure a été apportée à l'établissement des documents du Sommet par les délibérations des Conférences régionales de la FAO, à savoir: la vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient qui a eu lieu à Rabat (Maroc), du 26 au 30 mars 1996; la dix-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), du 16 au 20 avril 1996; la vingtième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe qui a eu lieu à Tel Aviv (Israël) du 29 avril au 3 mai 1996; la vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique qui a eu lieu à Apia (Samoa), du 14 au 18 mai 1996; la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue à Asuncion (Paraguay), du 2 au 6 juillet 1996; et une consultation régionale pour l'Amérique du Nord organisée par les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Chacune des Conférences régionales a élaboré une contribution à la rédaction des documents du Sommet mondial de l'alimentation, sur la base d'une étude de la situation et des problèmes de la sécurité alimentaire dans la région, ainsi que de rapports intérimaires sur les travaux du Groupe de travail intersessions du CSA.

*Documents d'information technique préparés pour le Sommet mondial de l'alimentation*

1. Alimentation, agriculture et sécurité alimentaire: évolution depuis la Conférence mondiale de l'alimentation et perspectives
2. Sécurité alimentaire: exemples de réussite
3. Cadre sociopolitique et économique pour la sécurité alimentaire
4. Besoins alimentaires et croissance démographique
5. Sécurité alimentaire et nutrition
6. Les leçons de la révolution verte - vers une nouvelle révolution verte
7. Production vivrière: le rôle déterminant de l'eau
8. Produits alimentaires destinés aux consommateurs: commercialisation, transformation et distribution
9. Rôle de la recherche dans la sécurité alimentaire mondiale et le développement agricole
10. Investissement dans le secteur agricole: évolution et perspectives
11. Production alimentaire et impact sur l'environnement
12. L'alimentation et le commerce international
13. Sécurité alimentaire et assistance alimentaire
14. Evaluation des progrès réalisables en matière de sécurité alimentaire
15. Atlas technique

7. A ce processus statutaire, se sont ajoutés de nombreux autres forums qui ont contribué à sensibiliser le public et permis de formuler des points de vue et des propositions en vue d'atteindre les objectifs du Sommet, à commencer par l'Assemblée mondiale sur la sécurité alimentaire, un Colloque international organisé par le Gouvernement fédéral du Canada et le Gouvernement du Québec en octobre 1995 à Québec et la réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue à Québec à l'occasion du cinquantième anniversaire de la FAO.

8. Les pays et les organisations ont été encouragés à profiter d'autres réunions déjà programmées pour discuter d'aspects spécifiques de la sécurité alimentaire. Des documents de synthèse nationaux sur la sécurité alimentaire ont été élaborés par un grand nombre de pays dans le cadre de leurs propres préparatifs pour les débats du Sommet. Les ONG et le secteur privé, en plus de participer aux activités menées au niveau national et aux consultations organisées par la FAO avant chacune des Conférences régionales et avant la vingt-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, ont également tenu leurs propres réunions afin de discuter du Sommet. Plusieurs déclarations importantes d'ONG pour le Sommet mondial de l'alimentation ont été soumises au Secrétariat du Sommet. Parallèlement au Sommet lui-même, un Forum des ONG pour le Sommet mondial de l'alimentation s'est tenu à Rome du 11 au 17 novembre 1996.

9. Compte tenu de toutes les contributions, la négociation des documents a été achevée pendant la vingt-deuxième session du CSA (27-30 septembre, 8-9 octobre et 28-31 octobre 1996). Les textes de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation ont ainsi été approuvés deux semaines avant le Sommet en vue de leur examen par les Chefs d'Etat et de gouvernement ou leurs représentants. Le Comité a également approuvé les dispositions prises pour l'organisation des travaux du Sommet mondial de l'alimentation et a invité le Président du CSA à présenter au Sommet pour adoption les textes de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

### **III. Résultats**

10. Cent quatre-vingt-cinq pays et la Communauté européenne ont été accrédités auprès du Sommet. Les Chefs de délégation ont compté 41 Chefs d'Etat, 15 Vice-Présidents, 41 Premiers Ministres, 15 Vice-Premiers Ministres et 74 autres Chefs de délégation. Quelque 450 organisations non gouvernementales (ONG) et 80 organisations du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales (OIG) y ont été représentées.

11. Les documents (la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation) ont été adoptés par les 186 Chefs de délégation présents au Sommet à l'ouverture des débats juste après la cérémonie inaugurale. Quinze pays ont formulé des "réserves ou déclarations interprétatives" au sujet de certains aspects spécifiques de la Déclaration de Rome et du Plan d'action.

12. La Déclaration de Rome énonce sept engagements qui posent les bases nécessaires à la réalisation de la sécurité alimentaire durable pour tous et le Plan d'action décrit les objectifs et les mesures à prendre en vue de la mise en oeuvre pratique des sept engagements.

13. Le Sommet mondial de l'alimentation a été très efficace pour sensibiliser davantage le grand public à l'ampleur des problèmes de la faim et de la malnutrition dans le monde, ainsi qu'à leurs causes et perspectives. Il a aussi, ce qui est le plus important, réussi à susciter le fort engagement politique nécessaire pour promouvoir les stratégies et activités qui permettront d'atteindre ses objectifs, qui sont de réduire de moitié le nombre de personnes actuellement sous-alimentées d'ici à l'an 2015 et, par la suite, de réaliser la sécurité alimentaire pour tous et d'éradiquer la faim dans tous les pays.